

# CHAMPIONNATS REGIONAUX 2016

## Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées

## Aquitaine / Poitou-Charentes



Toute modification du règlement, préalablement visé, devra être validée par la FFSA.

### ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1.** Les Commissions Régionales de Karting (CRK) Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine et Poitou-Charentes organisent, avec le concours de la FFSA, leur Championnat Régional de Karting respectif. Les quatre CRK sont responsables de l'organisation de ces Championnats. Ces Championnats se déroulent en une série d'épreuves dont le nombre est de quatre (4). Les épreuves se dérouleront en Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées sur une période allant du 19 mars au 29 mai 2016. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve. Ces Championnats seront organisés conformément aux prescriptions du règlement technique national sans dérogation.
- 1.2.** Les quatre CRK ont établi le présent règlement pour ces Championnats Régionaux, reprenant notamment le calendrier et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement. Les 4 épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront être terminées pour le 5 juin 2016 au plus tard et sont Lavelanet, Alès, Belmont sur Rance et Ganges. Tout pilote d'une des catégories concernées, devra participer à au moins trois de ces épreuves (au choix) pour pouvoir se qualifier au Championnat de France.
- 1.3.** Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves des Championnats Régionaux. Les CRK si elles le souhaitent, peuvent s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures aux CRK organisatrices, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

### ARTICLE 2. CALENDRIER DES EPREUVES

**2.1. CALENDRIER 2016 DES CHAMPIONNATS REGIONAUX LANGUEDOC-ROUSSILLON, MIDI-PYRENEES, AQUITAINE, POITOU-CHARENTES.**

19-20 mars : LAVELANET	Chpts Régionaux L-R / M-P / AQ / P-C – 1/4 Epreuve qualificative 1
09-10 avril : ALES	Chpts Régionaux L-R / M-P / AQ / P-C – 2/4 Epreuve qualificative 2
30 avril-01 mai : BELMONT	Chpts Régionaux L-R / M-P / AQ / P-C – 3/4 Epreuve qualificative 3
28-29 mai : GANGES	Chpts Régionaux L-R / M-P / AQ / P-C – 4/4 Epreuve qualificative 4

## ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1. LICENCES

- 3.1.1. Les Championnats Régionaux seront ouverts à tout pilote détenteur d'une licence nationale même délivrée par une ASN étrangère avec autorisation de cette dernière ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie.

### 3.2. PILOTES ADMIS

- 3.2.1. Seuls seront classés dans le Championnat Régional respectif des quatre régions, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort d'une des CRK Languedoc-Roussillon ou Midi-Pyrénées ou Aquitaine ou Poitou-Charentes ou du ressort d'un des Comités Régionaux de Sport Automobile Languedoc-Roussillon ou Midi-Pyrénées ou Aquitaine ou Poitou-Charentes régulièrement affiliée à la FFSA et à jour de sa cotisation envers sa CRK ou son CRSA.  
Un classement séparé des quatre régions sera fait par chaque CRK.

- 3.2.2. Un pilote ne pourra disputer le Championnat Régional et être classé dans celui-ci que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de sa première épreuve.

- 3.2.3. Un pilote qui change de CRK en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat Régional de sa nouvelle CRK d'appartenance.

- 3.2.4. Qualification aux Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master, Rotax Max/Rotax Master et X30 Senior/X30 Master.

- 3.2.4.1. Le Championnat Régional est qualificatif pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master, Rotax Max/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master.

La qualification pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master, Rotax Max/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master se fera sur la base d'une participation à 3 journées qualificatives sur 4 du Championnat Régional.

Les quatre épreuves qualificatives sont Lavelanet, Alès, Belmont sur Rance et Ganges.

**Par ailleurs, chaque Président de CRK disposera d'une invitation par catégorie, pour qualifier un pilote de sa région n'ayant pas participé à tout ou partie de 3 épreuves du Championnat Régional, qualificatives pour le Championnat de France.**

- 3.2.4.2. Dans le cadre des Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master, Rotax Max/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master, la liste des pilotes ayant participé à 3 épreuves qualificatives des Championnats Régionaux devront être adressés à la FFSA, **avant une date fixée au lundi 13 juin 2016.**

- 3.2.5. L'organisation d'un Championnat Régional est obligatoire pour toutes les catégories fédérales et reste à la discrétion des CRK pour les autres catégories.

### 3.3. ENGAGEMENTS

- 3.3.1. Tout pilote désirant participer au Championnat Régional aura la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat Régional.

Le montant de l'engagement par épreuve pour toutes les catégories est fixé à 100 €, exception faite pour la catégorie Mini Kart où ce montant est fixé à 75 €. Pour bénéficier de ces tarifs, les engagements devront parvenir à l'organisateur, **au plus tard le mercredi de la semaine précédant la course**, (J-10, le cachet de la poste faisant foi). Au-delà de cette date (à partir de J-9), le montant de l'engagement sera de 100 € pour la catégorie Mini Kart et de 130 € pour toutes les autres catégories.

Inscription en ligne possible, via le site [www.kartingmidipyrenees.net](http://www.kartingmidipyrenees.net)

Tout engagement est considéré comme ferme et définitif.

Aucun chèque d'engagement ne sera remboursé en cas de non participation à une épreuve, sauf cas de force majeure, (maladie, accident, etc.). De même, aucun chèque d'engagement ne sera remboursé en cas de non participation à une épreuve du fait du report de celle-ci à une autre date ou/et du fait du changement du circuit où aura lieu l'épreuve.

**Catégories Minime/Cadet, KZ2/KZ2 Master, Rotax Max/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master :**

**Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Minime/Cadet, KZ2/KZ2 Master, Rotax Max/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master devront s'engager et participer obligatoirement à trois épreuves qualificatives de leur Championnat Régional (sauf cas de force majeure) ou avoir été invités par leur Président de CRK.**

**Catégorie Nationale :**

**Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale, devront s'engager et participer obligatoirement à trois épreuves qualificatives de leur Championnat Régional (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale ou avoir été invités par leur Président de CRK.**

## **ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS**

### **4.1. MATERIEL ADMIS**

- 4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.
- 4.1.2. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Mini Kart, Minime, Cadet.  
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur en catégorie Nationale.  
En cas de casse avérée et constatée par un commissaire technique, le pilote pourra utiliser un moteur de secours, mais sera pénalisé de dix (10) places sur la grille de départ de la course suivant ce changement de moteur.  
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs en catégorie KZ2, KZ2 Master, OK Junior, OK et Open.  
Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2016 de la Coupe de marque sera appliqué.
- 4.1.3. L'organisation se réserve le droit d'effectuer des substitutions de moteur dans les catégories Mini Kart, Minime, Cadet et Nationale.
- 4.1.4. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.
- 4.1.5. Les caméras embarquées sont interdites à partir des essais chronométrés (essais qualificatifs) et jusqu'à la fin de la manifestation.

### **4.2. PNEUMATIQUES**

- 4.2.1. Achat / Réservation.  
Pour être classé aux courses auxquelles il participe ainsi qu'au Championnat Régional, un pilote devra obligatoirement avoir acheté ses pneumatiques slick à l'organisation. Concernant les pneus pluie, le pilote pourra se fournir où il veut.

Les pneumatiques peuvent être réservés et/ou achetés sur le site [www.kartingmidipyrenees.net](http://www.kartingmidipyrenees.net)  
Pour bénéficier des tarifs de vente affichés, les réservations de pneumatiques devront parvenir par tout moyen à l'organisateur, au plus tard le mercredi de la semaine précédant la course, (J-10). Toute réservation au-delà de cette date (à partir de J-9), impliquera une majoration de 30 € du montant de vente des pneumatiques.

- 4.2.1.1. Tout pilote qui participera à une course avec ses pneumatiques slick (neufs ou usagés) non achetés à l'organisation, ne sera pas classé. Ni à la course, ni au Championnat.
- 4.2.1.2. Les pneus seront scannés et distribués en parc fermé.
- 4.2.2. Nombre.  
Les pilotes disposeront dans les catégories suivantes :

Mini Kart, KFS 150 Kg, KFS 160 Kg :

Un train de pneumatiques (deux avant et deux arrière) pour l'ensemble des quatre (4) épreuves.  
Deux pneus de secours sont autorisés (un avant et un arrière), pour l'ensemble des quatre (4) épreuves et achetés à l'organisation.

Minime, Cadet, Nationale, X30 Junior :

Trois pneumatiques avant et trois pneumatiques arrière en gestion libre pour les quatre (4) épreuves du Championnat.

Pour la X30 Junior :

Un seul train de pneus pluie (deux pneus avant et deux pneus arrière) autorisé par épreuve.

Faculté d'utilisation d'un train de pneus pluie usagé (deux pneus avant et deux pneus arrière).

Deux pneus de secours pluie sont autorisés (un avant et un arrière), pour l'ensemble des quatre (4) épreuves.

NB : Pour la catégorie X30 Junior, dans le cas d'une cohabitation avec la catégorie Nationale, les pneus pluie ne seront pas autorisés.

KZ2, KZ2 Master, X30 Senior X30 Master, Rotax Max, Rotax Master, Rotax DD2, OK, OK Junior, Open :

Un seul train de pneus slick (deux pneus avant et deux pneus arrière) autorisé par épreuve.

Faculté d'utilisation d'un train de pneus slick usagé mais obligatoirement ayant été utilisé lors d'une précédente épreuve du Championnat Régional (sauf première épreuve).

Un seul train de pneus pluie (deux pneus avant et deux pneus arrière) autorisé par épreuve.

Faculté d'utilisation d'un train de pneus pluie usagé (deux pneus avant et deux pneus arrière).

Deux pneus de secours slick sont autorisés (un avant et un arrière), pour l'ensemble des quatre (4) épreuves et achetés à l'organisation.

Deux pneus de secours pluie sont autorisés (un avant et un arrière), pour l'ensemble des quatre (4) épreuves.

NB : Pour la catégorie OK Junior, dans le cas d'une cohabitation avec la catégorie Nationale, les pneus pluie ne seront pas autorisés.

Pour la catégorie OK, la cohabitation est possible avec les Coupes de Marque ou la catégorie Open.

4.2.3. Crevaision : Procédure – Généralités

Pour les catégories Mini Kart, KFS 150 Kg, KFS 160 Kg, KZ2, KZ2 Master, X30 Senior X30 Master, Rotax Max, Rotax Master, Rotax DD2, OK, OK Junior, Open :

En cas de crevaision d'un pneumatique, le pilote devra la signaler à un Commissaire Technique dès son arrivée en parc arrivée.

Le pilote devra procéder au remplacement du pneumatique à l'endroit indiqué par le Commissaire Technique.

Le pilote ne devra quitter en aucun cas le parc arrivée avant d'avoir signalé sa crevaision. Sinon, la crevaision ne pourra pas être prise en considération.

Un Commissaire technique nommé à cet effet, notera à chaque épreuve et pour l'ensemble du Championnat, les noms des pilotes ayant procédé au remplacement de pneumatique(s) suite à crevaision, le type de pneu remplacé (slick, pluie, avant, arrière) ainsi que la catégorie à laquelle participaient lesdits pilotes lors de la ou des crevaisons.

4.2.3.1. Crevaision d'un pneu slick.

Pour les catégories KZ2, KZ2 Master, X30 Senior X30 Master, Rotax Max, Rotax Master, OK, OK Junior, Open :

Le Commissaire Technique fournira un pneumatique neuf au pilote après perception du chèque correspondant au montant de vente du pneumatique par l'organisation. Le pilote pourra également fournir s'il le souhaite, un pneumatique de secours usagé à condition que celui-ci ait été utilisé lors d'une précédente épreuve du Championnat Régional.

Chaque pilote aura droit à deux pneus slicks de secours (un avant et un arrière) pour l'ensemble des quatre épreuves du Championnat et à utiliser uniquement en cas de crevaision.

Pour les catégories Mini Kart, KFS 150 Kg, KFS 160 Kg :

Le Commissaire Technique fournira un pneumatique neuf au pilote après perception du chèque correspondant au montant de vente du pneumatique par l'organisation.

Chaque pilote aura droit à deux pneus slicks de secours (un avant et un arrière) pour l'ensemble des quatre épreuves du Championnat et à utiliser uniquement en cas de crevaison.

#### 4.2.3.2. Crevaison d'un pneu pluie.

Particularités concernant les catégories utilisant des pneus pluie :

Le pilote devra fournir au Commissaire Technique pour vérification un pneu pluie de secours neuf ou usagé avant de procéder au remplacement du pneu crevé.

Chaque pilote aura droit à deux pneus pluie de secours (un avant et un arrière) pour l'ensemble des quatre épreuves du Championnat et à utiliser uniquement en cas de crevaison.

#### 4.2.4. Pneus pluie.

A chaque épreuve, les pneus pluie seront obligatoirement présentés par les concurrents à l'organisateur, lors de l'enregistrement du matériel le samedi.

#### 4.2.5. Contrôle.

Des contrôles de pneumatiques pour détection de traitements éventuels seront effectués avec l'appareil de contrôle Mini RAE Lite Monitor. En cas de contrôle positif, une exclusion de la manifestation sera prononcée à l'encontre du pilote incriminé.

### **4.3. ATTRIBUTION DES NUMEROS DE COURSE**

4.3.1 Les numéros de course doivent être conformes à la réglementation en vigueur sous la responsabilité des Commissaires Techniques (article 6.1. du Règlement Technique National). Les numéros de course attribués lors de la première épreuve qui se déroulera à Lavelanet, resteront inchangés pour les quatre courses du Championnat Régional. Les numéros de course seront attribués suivant les critères ci-dessous :

- Catégorie MINI KART : de 1 à 99
- Catégorie MINIME : de 1 à 99
- Catégorie CADET : de 100 à 199
- Catégorie NATIONALE : de 1 à 99
- Catégorie X30 Junior : de 100 à 199
- Catégorie KFS 150 Kg : de 1 à 99
- Catégorie KFS 160 Kg : de 100 à 199
- Catégorie KZ2 : de 1 à 99
- Catégorie KZ2 Master de 100 à 149 ( sous catégorie KZ2 Super Master : de 150 à 199 )
- Catégorie X30 Senior : de 1 à 99
- Catégorie X30 Master : de 100 à 199
- Catégorie Rotax Max : de 200 à 299
- Catégorie Rotax Master : de 300 à 399
- Catégorie Rotax DD2 : de 400 à 499
- Catégorie OK Junior : de 200 à 299
- Catégorie OK : 500 à 599
- Catégorie Open : 600 à 699

## **ARTICLE 5. CARBURANT**

5.1. Seul le carburant SP98 commercialisé en France sera autorisé.  
Des substitutions de carburant ainsi que des contrôles de conformité du carburant utilisé avec l'appareil de contrôle Digatron pourront être effectués à tout moment de la manifestation et ce dans toutes les catégories.  
En cas de substitution, le carburant fourni par l'organisation sera du SP98.  
Les pilotes concernés devront fournir un bidon d'huile scellé ou cacheté avec sa capsule d'origine pour effectuer le mélange.  
Les lubrifiants devront être agréés par la FFSA.

## ARTICLE 6. REGROUPEMENT DES CATEGORIES

- 6.1. Afin de garantir une certaine unité lors de chaque épreuve des Championnats Régionaux, les catégories seront séparées ou regroupées en fonction du nombre d'engagés et de la capacité d'accueil en nombre de karts de chaque piste utilisée.

Les catégories seront en principe regroupées comme suit :

Mini Kart  
Minime – Cadet  
Nationale  
X30 Junior – OK Junior  
KFS 150 Kg – KFS 160 Kg  
KZ2 – KZ2 Master  
X30 Senior – X30 Master – Rotax Max – Rotax Master  
Rotax DD2 – OK - Open

## ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### 7.1. GENERALITES

- 7.1.1. Les épreuves des Championnats Régionaux L-R, M-P, AQ et P-C, devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.

- 7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs et une amende de 150 € sera consignée et encaissée par l'organisation. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

- 7.1.3. Les pneus de course sont interdits durant le Warm-up.

- 7.2. **ÉPREUVES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE, KZ2/KZ2 MASTER, ROTAX MAX/ROTAX MASTER, X30 SENIOR/X30 MASTER.**  
Pour les catégories Minime/Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master, ROTAX MAX/ROTAX MASTER, X30 SENIOR/X30 MASTER, les épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

#### 7.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Si le nombre d'engagés est inférieur ou égal à la capacité de la piste, chaque catégorie disputera une (1) manche qualificative. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil de la piste, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

#### 7.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives : 10 km par temps sec  
8 km par temps de pluie  
Pré Finale : 17 km par temps sec  
14 km par temps de pluie  
Finale : 17 km par temps sec  
14 km par temps de pluie

Pour la catégorie Mini Kart :

Manches qualificatives : 10 km par temps sec  
8 km par temps de pluie  
Pré Finale : 15 km par temps sec  
12 km par temps de pluie  
Finale : 15 km par temps sec  
12 km par temps de pluie

### 7.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales. Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est définitif.

### 7.2.4. Manches qualificatives

#### 7.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

<b>SERIE A</b>	<b>SERIE B</b>	<b>SERIE C</b>
1 <sup>er</sup> chrono	2 <sup>ème</sup> chrono	3 <sup>ème</sup> chrono
4 <sup>ème</sup> chrono	5 <sup>ème</sup> chrono	6 <sup>ème</sup> chrono etc...

#### 7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives.

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

#### 7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C	
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D	
	B contre C	A contre C	B contre D	
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C
		B contre D	C contre E	

### 7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1<sup>er</sup>,

2 points au 2<sup>ème</sup>,

3 points au 3<sup>ème</sup>,

4 points au 4<sup>ème</sup>,

5 points au 5<sup>ème</sup> et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

### 7.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

## ARTICLE 8. RESPONSABLES DES CLASSEMENTS

8.1. Le responsable du classement du Championnat Régional Midi-Pyrénées, sera M. Jean-Claude SANCHEZ.

Le responsable du classement du Championnat Régional Languedoc-Roussillon, sera M. Nicolas ZERVOS.

Le responsable du classement du Championnat Régional Aquitaine, sera M. Yves BLANC.

La responsable du classement du Championnat Régional Poitou-Charentes, sera Mme Madeleine DENIVELLE.

Après chaque épreuve, les classements provisoires des Championnats Régionaux L-R, M-P, AQ et P-C, seront publiés sur les sites [www.karting-sud.com](http://www.karting-sud.com) , [www.kartingmidipyrenees.com](http://www.kartingmidipyrenees.com) et [www.karting-aquitaine.fr](http://www.karting-aquitaine.fr)

Il en sera de même pour le classement final de chaque Championnat.

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

### 9.1. CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT REGIONAL

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat Régional, peut marquer des points.  
Le mode d'attribution des points servant au classement des Championnats Régionaux Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine et Poitou-Charentes sera le suivant :  
Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 <sup>er</sup>	19 points au 7 <sup>ème</sup>	13 points au 13 <sup>ème</sup>	7 points au 19 <sup>ème</sup>
40 points au 2 <sup>ème</sup>	18 points au 8 <sup>ème</sup>	12 points au 14 <sup>ème</sup>	6 points au 20 <sup>ème</sup>
32 points au 3 <sup>ème</sup>	17 points au 9 <sup>ème</sup>	11 points au 15 <sup>ème</sup>	5 points au 21 <sup>ème</sup>
26 points au 4 <sup>ème</sup>	16 points au 10 <sup>ème</sup>	10 points au 16 <sup>ème</sup>	4 points au 22 <sup>ème</sup>
22 points au 5 <sup>ème</sup>	15 points au 11 <sup>ème</sup>	9 points au 17 <sup>ème</sup>	3 points au 23 <sup>ème</sup>
20 points au 6 <sup>ème</sup>	14 points au 12 <sup>ème</sup>	8 points au 18 <sup>ème</sup>	2 points au 24 <sup>ème</sup>

1 point du 25<sup>ème</sup> et au-delà.

Le pilote ayant réalisé la pôle position se verra attribuer un bonus de 2 points supplémentaires.  
Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale se verra attribuer un bonus de 2 points supplémentaires.  
Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la finale se verra attribuer un bonus de 2 points supplémentaires.

*Préambule* : Une épreuve = deux résultats (Pré-finale et Finale).

**Les Championnats Régionaux** Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Aquitaine et Poitou-Charentes, comptent 4 épreuves soit 8 résultats.

Le classement final sera établi sur la base des 8 résultats obtenus plus l'ensemble des points bonus.

Tout pilote participant à au moins une épreuve du Championnat Régional sera classé.

Tout pilote classé pourra prétendre au classement final.

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat Régional marquera des points. Sauf dans le cas d'une exclusion de la manifestation et dans le cas où il ne serait pas en règle avec l'article 4.2. (Pneumatiques).

Tout pilote ne participant pas à une épreuve marquera automatiquement zéro point en pré-finale et en finale.

**NB 1** : A chaque épreuve du Championnat Régional L-R seuls les pilotes de la région L-R marqueront des points et seront classés. A chaque épreuve du Championnat Régional M-P seuls les pilotes de la région M-P marqueront des points et seront classés. A chaque épreuve du Championnat Régional Aquitaine seuls les pilotes de la région Aquitaine marqueront des points et seront classés. A chaque épreuve du Championnat Régional P-C seuls les pilotes de la région P-C marqueront des points et seront classés. Les pilotes extérieurs à la CRK ne marqueront pas de points, ne seront pas classés et ne seront pas pris en compte pour le classement général final du Championnat Régional.

Voir également les articles 3.2.1. / 3.2.2. et 3.2.3.

**NB 2** : Un classement séparé KZ2 Super Master destiné aux pilotes KZ2 Master de 45 ans et plus sera établi. Le classement KZ2 Master prendra en compte l'ensemble des pilotes de 32 ans et plus y compris les 45 ans et plus et le classement KZ2 Super Master, ne prendra lui en compte que les pilotes de 45 ans et plus.

Les 4 épreuves des Championnats Régionaux Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine et Poitou-Charentes sont : Lavelanet, Alès, Belmont sur Rance et Ganges.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats pris en compte (8), le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, puis de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il

subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

A l'issue des quatre épreuves des quatre Championnats Régionaux, un classement final pour chaque Championnat sera établi et publié de manière officielle sur les sites [www.kartingmidipyrenees.com](http://www.kartingmidipyrenees.com) , [www.karting-sud.com](http://www.karting-sud.com) et [www.karting-aquitaine.fr](http://www.karting-aquitaine.fr)

A l'issue de chaque épreuve du Championnat Régional, un classement général provisoire sera publié.

## **9.2. EXCLUSION**

Suite a une tricherie avérée, technique ou autre, ou suite à un comportement anti sportif, (injures ou menaces envers un officiel, un spectateur, un concurrent, un dirigeant etc.), le pilote pourra être sanctionné par une exclusion sur la totalité du Championnat Régional. Le pilote ne pourra prétendre à aucun classement et à aucun remboursement des droits d'engagement. La décision sera prise par la Commission Sportive de l'épreuve incriminée.

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve.

## **ARTICLE 10. PRIX**

**10.1.** A l'issue des quatre Championnats Régionaux, une Remise de Trophées aura lieu pour chacun des Championnats avec une dotation spécifique.

## **ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS**

### **11.1. NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

### **11.2. RAPPORT DE CLOTURE**

Les résultats de chaque épreuve des Championnats Régionaux devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

## **ARTICLE 12. MEDIA**

**12.1.** Toute personne souhaitant faire des photos et/ou des films du Championnat Régional, devra faire une demande d'accréditation auprès de l'organisateur et du gérant du circuit où se déroulera l'épreuve.

En tout état de cause, afin de pouvoir accéder à la piste, à la pré-grille et aux parcs départ et arrivée (accord préalable des Commissaires Techniques de l'épreuve pour les parcs), chaque personne devra obligatoirement être titulaire d'une licence FFSA en cours de validité ou posséder une assurance RC professionnelle. Dans ce cas, lors de la demande d'accréditation, elle devra fournir une attestation d'assurance à l'organisateur et au gérant du circuit où se déroule l'épreuve.